

Département de l'EURE
Arrt des ANDELYS
COMMUNE DE
NEAUFLES-ST-MARTIN
27830 (EURE)

ARRETE DU MAIRE
N°2

CIRCULATION RÉGLEMENTÉE
Route de Bézu

Le Maire de NEAUFLES SAINT MARTIN,

Vu le Code de la route et les textes subséquents,

Vu les articles L.131-3 et L.131-4 du Code des Communes,

Considérant qu'il importe dans l'intérêt de la sécurité publique de prendre des mesures nécessaires pour éviter les accidents pendant les travaux d'élagage Route de Bézu 27830 Neaufles-Saint-Martin, du lundi 9 au mardi 10 janvier 2023 entre 8h30 et 18h00 ;

Les travaux seront effectués par Monsieur Paul GIGUEL, 1 Bis ruelle Saint Pierre, 27830 NEAUFLES-SAINTE-MARTIN ;

ARRETONS

Article 1er : Afin d'assurer la sécurité Monsieur Paul GIGUEL est autorisée à interdire la circulation circulation du lundi 9 au mardi 10 janvier 2023 entre 8h30 et 18h00.

Article 2 : Le présent arrêté sera publié et affiché dans la commune de NEAUFLES-SAINTE-MARTIN.

Article 3 : Ampliation sera adressée :

- Monsieur GIGUEL Paul 1bis ruelle st pierre 27830 NEAUFLES-SAINTE-MARTIN
- Gendarmerie de GISORS, rue de la Libération, 27140 GISORS

Fait à Neaufles Saint Martin, le 03 janvier 2023

Le Maire,
Jean-Pierre FONDRILLE

